



INFORMATIONS

Les temps périscolaires à Bourgneuf

Le temps périscolaire est le temps pendant lequel les enfants scolarisés sont pris en charge, hors temps scolaire, dans les locaux de l'école ou à proximité. Les activités périscolaires sont proposées pendant les 4 jours de classe hebdomadaires : **lundi, mardi, jeudi et vendredi** de **7h30 à 9h** et de **16h30 à 18h30**.

Le matin, les enfants sont accueillis selon les besoins des parents entre **7h30 et 8h30**. Les enfants de maternelle doivent être accompagnés et confiés à l'équipe d'animation sur place.

Le soir, tous les enfants sont pris en charge par les animateurs à partir de **16h30**. Un goûter est fourni et pris sur place, puis des temps récréatifs pédagogiques sont proposés : jeux de société, jeux sportifs, projets d'animations variés, pause devoirs... Les parents peuvent récupérer leurs enfants à tout moment entre **17h00 et 18h30**. Tout retard doit être communiqué avant 18h30, il doit rester exceptionnel sous peine de sanction (tarifaire ou exclusion). Les enfants d'élémentaire peuvent rentrer seuls si l'autorisation a été donnée à l'inscription ou une autorisation écrite a été faite par le(s) responsable(s) de l'enfant au préalable mais le service périscolaire se réserve le droit de refuser la sortie de l'enfant en cas de risque manifeste pour sa sécurité.

Tarification :

La tarification est émise par la mairie de Bourgneuf, elle s'établit selon le quotient familial sur présentation du dernier avis d'imposition selon le tableau ci-présent.

Tranches	Prix matin	Prix soir
T1 de 0€ à 400€	1.00€	2.00€
T2 de 401€ à 700€	1.00€	2.00€
T3 de 701€ à 1000€	1.20€	2.25€
T4 de 1001€ à 1149€	1.35€	2.50€
T5 de 1150€ à 1299€	1.45€	3.00€
T6 de 1300€ à 1499€	1.50€	3.25€
T7 de 1500€ à 1699€	1.95€	3.75€
T8 à partir de 1700€	2.00€	4.00€

Assurances :

Le contrat en responsabilité civile des parents doit couvrir les risques liés à la fréquentation de l'accueil périscolaire. L'association et la ville sont assurées pour ce qui concerne l'organisation du service et l'activité de ses personnels.

Sécurité :

Les animateurs.trices ne sont pas autorisés à administrer des médicaments ou des soins particuliers aux enfants (sans ordonnance). En cas d'incident bénin, la famille est prévenue. En cas d'accident grave pouvant compromettre la santé de l'enfant, les agents font appel au SAMU, les responsables légaux sont immédiatement informés.

Avertissements et sanctions :

En cas de problème de comportement avec un enfant ou un parent, la direction de l'accueil périscolaire prendra contact avec les responsables légaux et proposera un rendez-vous pour exposer le problème et trouver une solution. Selon la gravité des faits, une sanction sera mise en place conjointement avec la mairie de Bourgneuf, allant jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

Transports :

Les enfants des écoles **Camille Riffaterre** et **Marie Curie** utilisent une navette. Les inscriptions sont de la responsabilité des familles via le site de la région Nouvelle-Aquitaine (<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>). Aucun enfant ne pourra être accepté sans inscription préalable. L'accueil de ces enfants se fait de 7h30 à 8h30. Les enfants doivent être munis de leur carte de bus dès réception.

Les enfants de **Martin Nadaud**, traversent la cour et sont accueillis de 7h30 à 8h45.

Il est obligatoire d'inscrire son enfant et de prendre connaissance de la charte